

Pêches maritimes professionnelles



Sources : FranceAgriMer ; DGAMPA/SDNUM ; DIRM NAMO

Quelques enjeux

- Décarbonation et financement du renouvellement des navires
- Renforcement de la pêche durable
- Recrutement
- Valorisation des déchets et des coproduits
- Impact du réchauffement climatique sur les espèces
- Pêche dans les aires marines protégées

La direction interrégionale de la mer (DIRM NAMO) encadre et coordonne le développement de l'activité de pêche.

- Tutelle des organisations professionnelles régionales et des organisations de producteurs
- Réglementation de l'accès aux ressources, en lien avec les structures socio-professionnelles
- Instruction de demandes d'aides publiques
- Réglementation, contrôles et sanctions administratives

L'essentiel en quelques lignes

- Des milliers d'emplois directs et indirects
- Des métiers multiples
- Une majorité de marins rémunérés à la part
- Un fort impact sur l'équilibre des territoires
- Des contraintes réglementaires fortes
- Le gazole : une charge importante pour les navires
- Un accès à la profession conditionné par la détention d'un titre de formation et de différents certificats

Contrôle du navire-usine Joseph Roty II à Saint-Malo : 10 inspecteurs des pêches mobilisés sur 3 jours consécutifs de 5h00 à 22h30.

L'inspection a permis de vérifier la conformité du protocole de pesée des colis de surimi-base congelés à partir de la pêche du merlan bleu. Elle est liée aux enjeux de débarquement des produits pélagiques et fait suite à un audit communautaire mené en juillet 2023.

L'équipe, coordonnée conjointement par la DDTM d'Ille-et-Vilaine et la DIRM NAMO, était composée d'inspecteurs des pêches maritimes de la DIRM NAMO et des DDTM d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-d'Armor et du Finistère.



Tonnage contrôlé

- 2 273 tonnes de merlan bleu
- 773 tonnes de produits transformés en surimi-base
- 38 658 colis de 20 kg

Un secteur sous tension

Un contexte difficile a accompagné la filière tout au long de l'année 2023.

Parmi ces difficultés ou ces contraintes qui sont à la fois structurelles et conjoncturelles :

- La crise économique a un impact direct sur l'activité : hausse du tarif des matières premières, du coût du transport et du matériel de pêche. La hausse des coûts ne peut pas être répercutée sur le prix de vente de la production, alors que la baisse du pouvoir d'achat des ménages touchent également les produits de la mer. Le coût du carburant est une charge importante pour les armements, et pèse aussi sur le salaire des marins-pêcheurs (cf page 28).

- Le Brexit, en restreignant l'accès des pêcheurs français aux eaux britanniques ou anglo-normandes, a touché de nombreux armements.

- Le plan d'accompagnement individuel (PAI), s'il a pu aider des entreprises touchées par le Brexit, a montré la forte dépendance de certains territoires aux eaux britanniques et impacte l'organisation des criées et de l'aval de la filière.

- La prévision de mesures restrictives dans le cadre de la protection des cétacés pour le début d'année 2024 a aussi pesé sur la profession.

Ces tensions influent sur les difficultés de recrutement et de renouvellement des générations que connaît la pêche, comme d'autres secteurs d'activité.

Des mesures d'accompagnement diversifiées, une filière face à de nombreux défis

Les professionnels de l'interrégion ont pu bénéficier du soutien de l'État face aux difficultés rencontrées.

Ainsi, le dispositif d'aide au carburant (20 centimes/litre), a été maintenu tout au long de l'année. Par ailleurs une hausse du plafond européen des aides de *minimis* pour le mareyage a été actée.



Par son PAI, l'État soutient les armements impactés par le Brexit et les marins touchés par la déconstruction des navires. La DIRM NAMO a ainsi instruit les demandes d'aides à la déconstruction de 45 navires. Associée à Pôle emploi, à la DREETS et à l'association Cap Avenir, elle a accompagné les équipages des navires.

Le Gouvernement a lancé le contrat stratégique de filière qui repose sur trois objectifs :

- Conforter la volonté de maintenir une filière actrice de la souveraineté alimentaire et créatrice d'emplois.
- Améliorer la compétitivité de la filière.
- Poursuivre et valoriser les engagements de la filière soucieuse de son impact environnemental.

Le plan de transition énergétique de la flotte de pêche vise à réduire la dépendance du secteur aux énergies fossiles, grâce notamment à un accompagnement financier.

Les collectivités territoriales propriétaires et gestionnaires des ports de pêche apportent leur soutien pour renforcer la filière.

Pour une meilleure maîtrise et une anticipation de la mise en vente, le renforcement de la prévision des apports fait par exemple partie de la feuille de route halieutique de la Région Bretagne. La convergence numérique des criées est aussi un chantier ouvert.

La protection de la ressource halieutique

Administrations, professionnels et scientifiques collaborent dans le cadre de la protection des ressources et de la biodiversité. Les efforts menés tiennent compte de la contribution au développement d'une alimentation durable et des impacts économiques et sociaux. L'évolution des techniques de pêche participe à ces efforts.

L'encadrement de l'effort de pêche est assuré en région par la DIRM NAMO et par les comités régionaux des pêches et des élevages marins (CRPMEM, cf page 25)*, dans la continuité des réglementations européenne et nationale.

La DIRM délivre les autorisations de pêche sur des espèces d'intérêt européen ou national et sur des stocks locaux (seiche, lançon, algues de rive, etc.) ou sur des engins de pêche dans les eaux côtières.

Les professionnels attribuent des licences relatives à de nombreuses espèces et engins de pêche. Cette réglementation des pêches est rendue obligatoire par arrêtés des préfets de région. Ainsi, une licence pour la pêche du poulpe, espèce très présente en 2021 et 2022, a été instaurée. Elle vise à réguler la cohabitation entre les différents types de pêche sur les mêmes zones.

Le repeuplement des espèces

Les professionnels lancent régulièrement des actions de repeuplement de civelles* et des semis de naissain* de coquille Saint-Jacques. Créée à l'initiative des pêcheurs de la rade de Brest en 1983, l'écloserie du Tinduff fournit les juvéniles de coquille.

Quelques exemples de programmes

- ACOST vise à constituer des indicateurs d'évaluation d'espèces de la façade Atlantique (maigre, rouget-barbet, merlan et lieu jaune) dont les stocks sont considérés en catégorie DLS* (data limited stocks). L'Ifremer pilote ce projet.
- Pelgas pro est couplé avec la campagne annuelle Pelgas de l'Ifremer pour étudier l'abondance des poissons pélagiques* dans le golfe de Gascogne grâce à l'affrètement de deux paires de chalutiers pélagiques*. Ce programme est mené par le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins.
- RECCRU 2 (recrutement crustacés) vise à pérenniser et standardiser les méthodologies de suivi éla-

borées lors de RECCRU 1, afin de favoriser à long terme une gestion durable de la pêche de crustacés, pêche essentielle à l'économie du littoral Atlantique. Le programme est porté par l'Ifremer, associé aux pêcheurs professionnels.

- Defipel cherche à consolider la viabilité de la pêche française des petits poissons pélagiques* en proposant une série d'indicateurs sur l'état de l'écosystème, de la ressource et de la filière, et des scénarios d'adaptation co-construits avec l'ensemble des acteurs.

Les professionnels participent depuis 20 ans à la campagne annuelle d'évaluation des stocks Obs-Mer qui permet l'observation des captures en mer, qu'elles soient débarquées ou rejetées par les navires de pêche professionnelle. L'objectif est de mieux connaître les interactions entre l'activité de pêche, les ressources et les écosystèmes marins.

Le groupement d'intérêt scientifique Valpena est une plateforme collaborative initiée dans les Pays de la Loire. Il fédère l'université de Nantes, six CRPMEM* et un CDPMEM, regroupant environ 3 950 navires, dont 1 630 dans l'interrégion.

Les deux CRPMEM* ont signé la charte d'engagements des pêcheurs français pour mieux comprendre le phénomène d'échouage des mammifères marins dans le golfe de Gascogne et réduire les captures accidentelles. En place depuis 2019 et renforcé par le Gouvernement en 2023, le plan inclut une interdiction de pratiquer les engins « à risque » pendant 30 jours dans l'ensemble du golfe de Gascogne, dès l'hiver 2023/2024, pour les navires de pêche de 8 mètres et plus.

Une grande partie des stocks exploités dans l'interrégion est soumise aux totaux admissibles de capture* (TAC) et quotas

Parmi les évolutions des TAC* et quotas de stocks, pour 2023, la hausse pour la sole du golfe de Gascogne (20 %) permet de limiter l'érosion de la capacité de pêche (baisse antérieure de 36 %). Les TAC* pour le bar ou le merlan augmentent aussi. Ceux du lieu jaune ou de la plie ont été reconduits.

Les TAC* garantissent l'approvisionnement des stocks et la protection de la ressource, tout comme les tailles minimales de commercialisation ou les au-

torisations réglementaires de pêche. Ces mesures restreignent les possibilités de capture et donc de commercialisation.

La politique commune de la pêche (PCP) définit des règles qui visent la flotte de pêche européenne et la préservation des stocks des espèces. Elle permet de gérer une ressource commune et donne à la flotte une égalité d'accès aux eaux et aux fonds structurels dédiés. Face à des stocks limités, parfois surexploités, les mesures garantissent la durabilité de l'activité et évitent qu'elle ne menace les stocks (objectif du rendement maximum durable), la productivité à long terme et les emplois.

En 2022, la part des débarquements français provenant de stocks de Manche Ouest et mers Celtiques en « bon état » étaient de 50 %, auxquels on peut ajouter les 5 % de stocks « reconstituables ou en reconstitution ». Pour le golfe de Gascogne, la part des débarquements français provenant de stocks en « bon état » étaient de 36 %, comme en 2021, et celle des stocks « reconstituables ou en reconstitution » s'élevait à 12 %.

Source : Ifremer, bilan 2023 du statut des ressources halieutiques débarquées par la pêche française hexagonale en 2022

Contrôler la pêche pour protéger ressource halieutique et intérêts économiques



La DIRM NAMO coordonne l'action des différents services de l'État⁽¹⁾ intervenant dans le contrôle des pêches maritimes. Elle élabore annuellement deux plans régionaux de contrôle des pêches fixant les priorités des services. Les contrôles sont réalisés en lien avec le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) hébergé par la DIRM au CROSS Étel.

Les sanctions administratives (amende, retrait de licence de pêche, attribution de points de pénalité, etc.) constituent la réponse privilégiée pour réprimer les infractions commises par les pêcheurs professionnels. Elles sont prononcées par la DIRM NAMO à l'encontre d'armateurs ou de capitaines.

La lutte contre la pêche INN

La cellule d'enquête de la DIRM NAMO intervient dans la lutte contre les activités de pêche dites INN (pêche illicite, non déclarée et non réglementée). Elle intègre des agents de la DIRM et des DDTM de l'interrégion. La pêche INN constitue l'une des principales menaces mondiales pour les écosystèmes marins et l'économie bleue.

Audit communautaire sur le contrôle de la pesée des produits de la pêche

Quatre inspecteurs communautaires se sont rendus dans plusieurs ports bretons pour effectuer un audit sur la mise en œuvre des contrôles assurés par l'administration de la pesée des produits de la pêche maritime professionnelle embarquée. Cette pesée est obligatoire avant la première vente.

Les méthodes de contrôle sont adaptées selon les caractéristiques des flottilles de navires dans le respect des textes communautaires.



© Solveig Prevot Friedrichs / Terra

(1) OFB, DDTM/DML, DDETSPP, DREETS, DIRM NAMO, douanes, gendarmeries

Les structures professionnelles

Deux structures interprofessionnelles réunissant les acteurs de la filière existent :

- Breizhmer (cf page 20).
- Loire océan filière pêche dans les Pays de la Loire.

Deux comités régionaux et quatre comités départementaux (en Bretagne) des pêches maritimes et des élevages marins* (CRPMEM et CDPMEM) assurent la représentation et la promotion des intérêts des professionnels. La DIRM NAMO assure la tutelle administrative et financière des CRPMEM, les DDTM/DML celle des CDPMEM.

En 2023, le CRPMEM des Pays de la Loire a perçu sa part de la taxe éolienne induite par le parc du banc de Guérande. Un comité de sélection et de suivi, regroupant professionnels et élus, est mis en place.

L'enveloppe provenant de la taxe permettra de financer des projets collectifs et structurants pour la filière.

Le groupement d'intérêt public (GIP) Ports de pêche de Bretagne réunit l'ensemble des acteurs de la filière bretonne. Instance de coordination, son objectif est d'assurer une gestion partagée et cohérente des ports de pêche, avec une stratégie commune d'investissement et de commercialisation.

Les coopératives maritimes interviennent dans l'activité de gestion des navires et la fourniture de services. L'interrégion en compte une vingtaine.

Une quinzaine de structures assurent la gestion administrative des armements.

Six organisations producteurs (OP) sous la tutelle de la DIRM NAMO



Présentes sur le volet de la commercialisation, les OP ont vu leurs attributions s'étoffer en matière de gestion et de suivi des quotas de leurs navires adhérents.

Elles jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique commune de la pêche et de l'organisation commune des marchés.

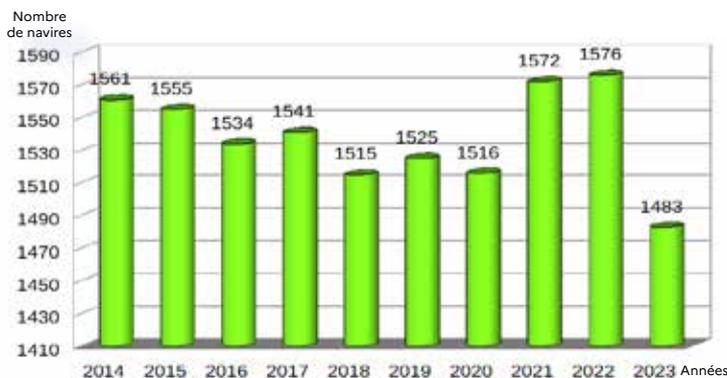
Les OP conseillent les producteurs sur les pratiques durables, notamment en gérant collectivement les activités de leurs membres. Elles les aident à faire correspondre l'offre et la demande et à créer de la valeur ajoutée.

Elles sécurisent les ventes pour leurs adhérents, peuvent acheter en criée et disposent d'un mécanisme de stockage dont le prix de déclenchement par espèce est fixé par décret. Les produits sont alors redistribués sur le marché de la consommation humaine (congélation, produits élaborés, aide alimentaire), animale ou comme appât.

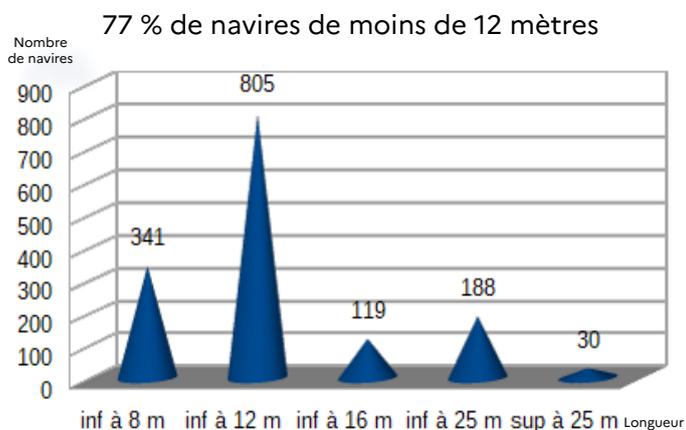
(1) Pêche thonière tropicale ; (2) Producteurs de cinq estuaires de la côte Atlantique relevant de l'unité de gestion de l'anguille* (UGA) Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise ; (3) Organisation des Producteurs Pêcheurs Artisans Noirmoutrins

Les moyens de production

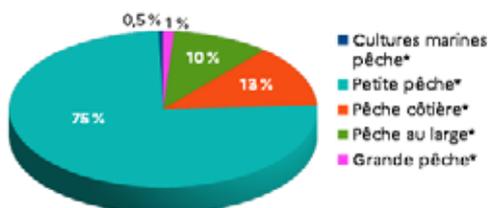
1 483 navires de pêche dans l'interrégion, 41 % des navires de métropole



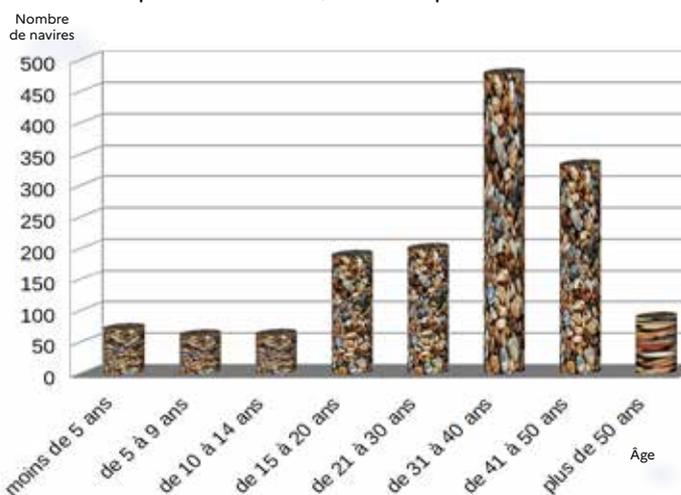
Source : DGAMPA/SDNUM



75 % des navires en petite pêche*



Une moyenne d'âge de navires élevée :
74 % ont plus de 20 ans, 61 % dépassent les 30 ans



Somme de la puissance propulsive par longueur hors tout (kW)	
< 12 mètres	123 972
< 15 mètres	26 102
< 25 mètres	77 335
≥ 25 mètres	69 664
TOTAL	297 073

Les enjeux liés au renouvellement des navires

- Sécurité
- Économie en carburant
- Décarbonation de l'activité
- Moindre impact environnemental
- Valorisation des produits et des coproduits
- Amélioration des conditions de travail et de l'attractivité des métiers
- Haut débit en mer

Les contraintes à leur renouvellement

- Coût élevé de construction
- Obtention obligatoire d'un permis de mise en exploitation* (PME)
- Restrictions pesant sur l'activité de pêche : protection de la ressource, incertitudes et faible visibilité sur l'activité
- Faible attractivité du métier

9 navires neufs ont été mis en service⁽¹⁾ en 2023

8 en petite pêche et 1 en pêche côtière

5 de moins de 8 mètres et 4 de 9 à 12 mètres

(1) Visites de mise en service par un centre de sécurité des navires de la DIRM NAMO

Sources : DGAMPA/SDNUM, à partir des déclarations sociales nominatives des armements 2023 ; DIRM NAMO

34 PME délivrés pour des constructions ou des modernisations de navires

L'entrée en flotte d'un navire de pêche est soumise à la délivrance d'un permis de mise en exploitation des navires* (PME).

La procédure constitue une sécurité pour le demandeur et lui permet d'adapter son projet en fonction des évolutions socio-économiques :

- Il transmet une demande de réservation de capacités en puissance motrice et en jauge à la commission régionale de gestion de la flotte de pêche (CRGF) de Bretagne ou des Pays de la Loire. La

demande est instruite par les DDTM/DML. Puis la CRGF vérifie l'équilibre économique général du projet et la disponibilité en jauge et puissance. La décision de réservation de capacité est ensuite délivrée.

- Le bénéficiaire dispose d'un an pour finaliser son projet et apporter les éléments complémentaires sur la viabilité technique et financière du projet. Le PME est alors délivré par la DIRM, par délégation du préfet de région.

Composition de la flotte de pêche

Flottille	Représentativité (%)
Chalutiers (exclusifs)	17
Dragueurs	13
Tamiseurs	11
Chalutiers (non exclusifs)	11
Fileyeurs	10
Fileyeurs caseyeurs	10
Métiers de l'hameçon	8

Flottille	Représentativité (%)
Caseyeurs	5
Caseyeurs métiers de l'hameçon	5
Divers métiers côtiers	4
Fileyeurs métiers de l'hameçon	4
Bolincheurs	2
Senneurs de fond	1
Senneurs tropicaux	1

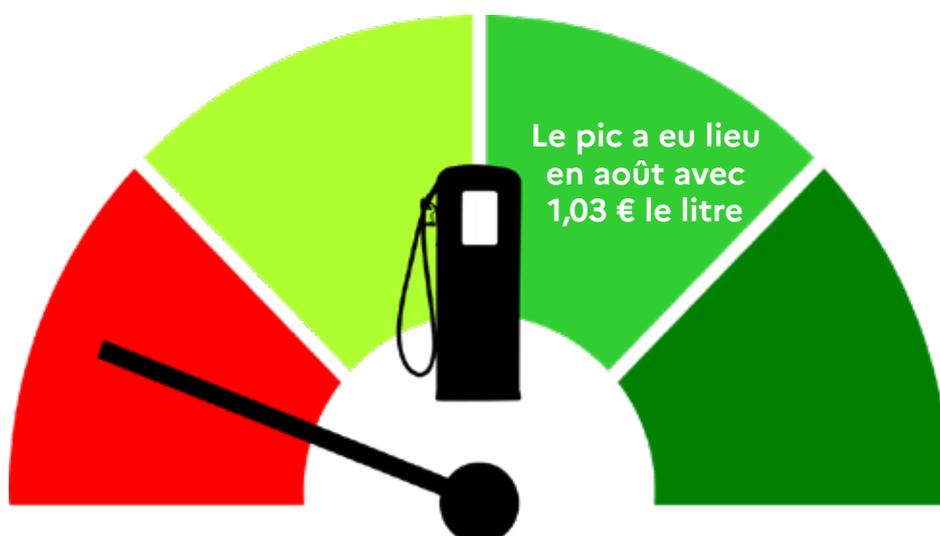
La flotte est subdivisée en flottilles (groupes de navires adoptant des stratégies de pêche similaires : mêmes métiers ou combinaisons de métiers). Cela permet de structurer une flotte qui, à première vue, semblerait hétérogène par la diversité des métiers pratiqués et la polyvalence des unités côtières. Un navire peut pratiquer plusieurs métiers au cours de l'année, mais ne sera affecté qu'à une seule flottille. *Source : Ifremer. Système d'Informations Halieutiques 2021. Activité des navires de pêche.*

Le coût du carburant en baisse

Le coût moyen du carburant s'établit à 0,83 euro le litre en 2023 contre 0,88 euro en 2022.

Le carburant est un poste de dépense important, qui crée une certaine vulnérabilité, notamment pour les chalutiers, gros consommateurs de gazole.

Il impacte également la rémunération des pêcheurs, pour lesquels la rémunération à la part reste majoritaire (cf page 28).



Sources : DDTM/DML

45 % des emplois de marins-pêcheurs de métropole⁽¹⁾

4 736 emplois⁽¹⁾ de marins-pêcheurs sont déclarés par les armements de l'interrégion.

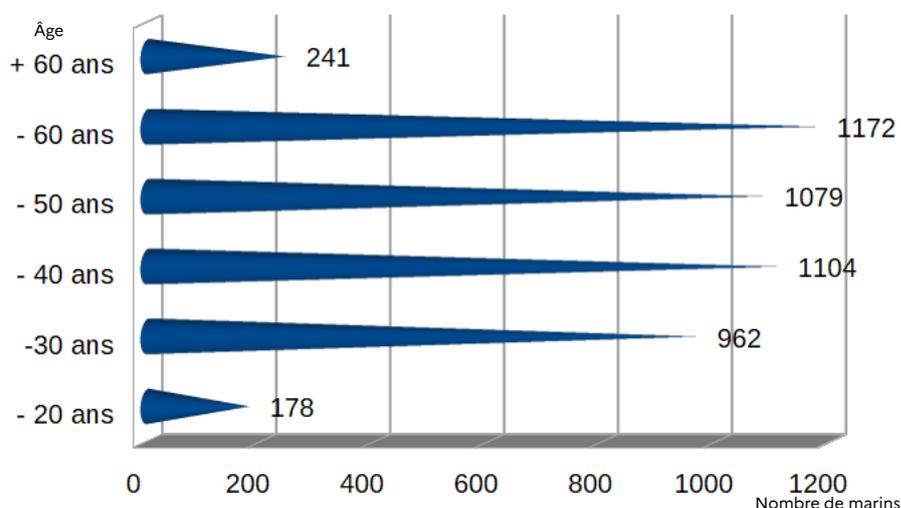
La rémunération à la part reste majoritaire en dehors de la grande pêche*. Elle consiste en une part sur le produit des ventes, après déduction de dépenses et charges (consommables) du produit brut pour former le produit net.



L'âge moyen des marins-pêcheurs est de 41 ans.

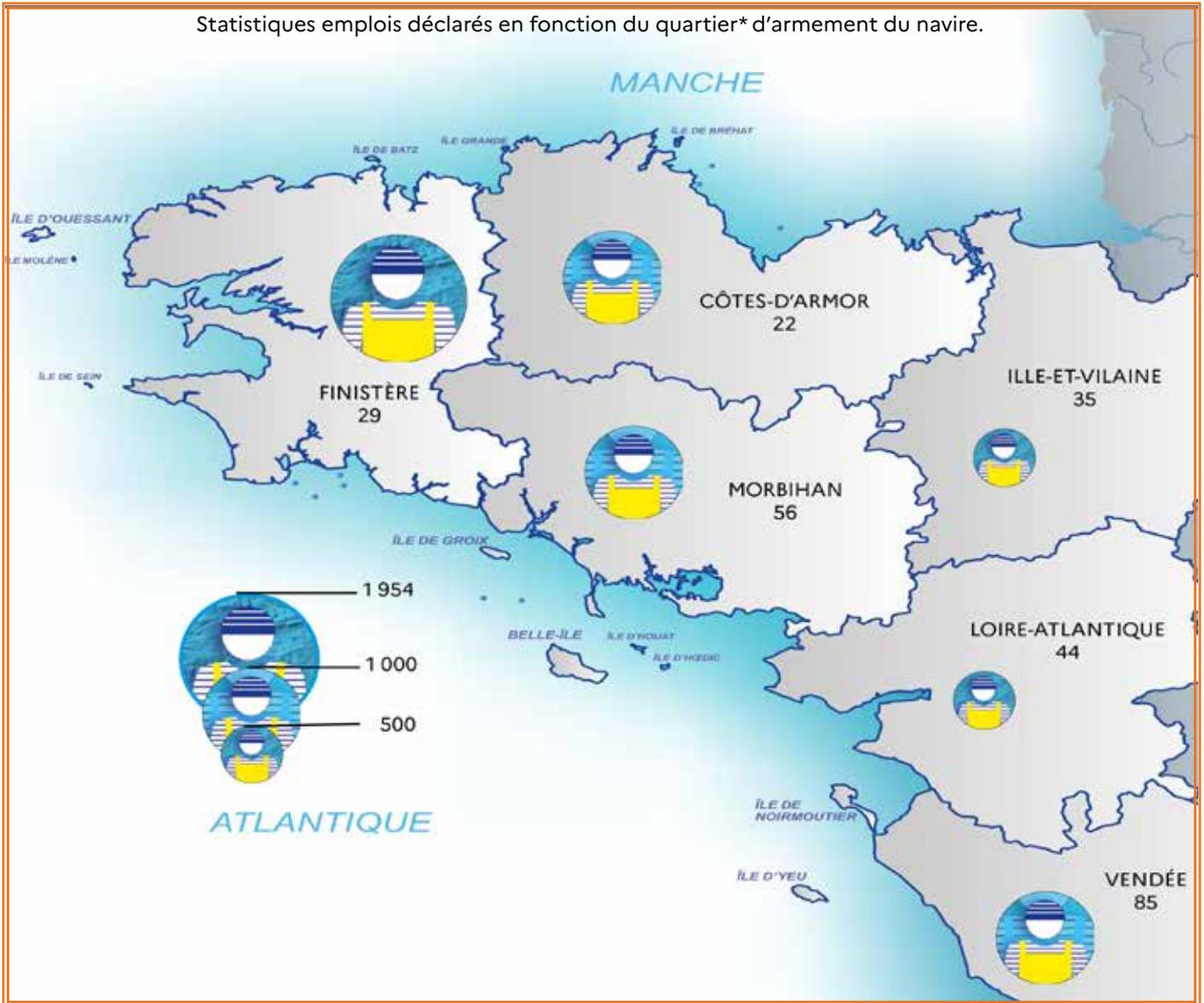
53 % d'entre eux ont plus de 40 ans et 30 % plus de 50 ans. Les départs à la retraite seront importants dans les années à venir.

La tranche d'âge « moins de 20 ans à moins de 50 ans » représente 70 % des effectifs.

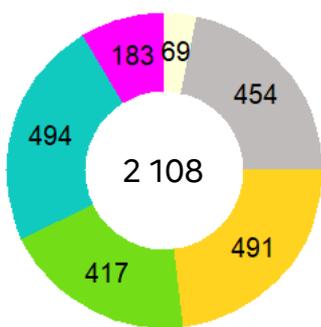


(1) Statistiques emplois déclarés en fonction du quartier* d'armement du navire.
Source : DGAMPA/SDNUM, à partir des déclarations sociales nominatives des armements 2023

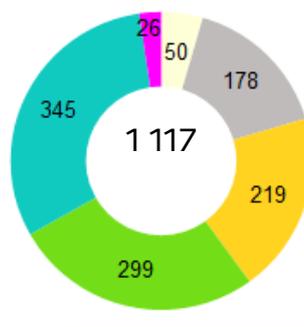
Statistiques emplois déclarés en fonction du quartier* d'armement du navire.



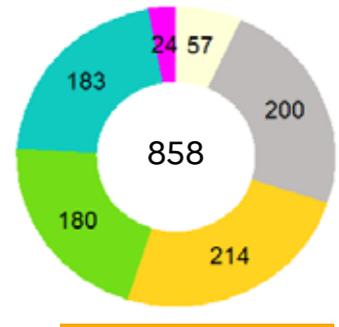
- 20 ans
- 30 ans
- 40 ans
- 50 ans
- 60 ans
+ 60 ans



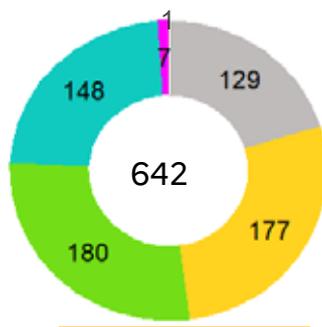
Petite pêche*



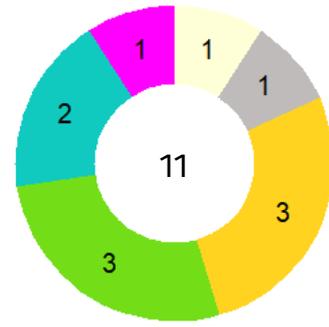
Pêche au large*



Pêche côtière*



Grande pêche*



Cultures marines pêche*

Source : DGAMPA/SDNUM, à partir des déclarations sociales nominatives des armements 2023

Un métier de passion

De nombreux atouts

- Une réelle possibilité de promotion sociale
- Des formations rapides et qualifiantes
- Des fonctions très diversifiées
- Un excellent taux d'insertion
- Des conditions de travail et de vie à bord nettement améliorées
- Des salaires attractifs

Pour une meilleure lisibilité et attractivité

Cinq actions de promotion des métiers de la pêche maritime⁽¹⁾ ont été menées par différents acteurs de l'interrégion entre 2021 et 2023. De nombreux organismes de formation professionnelle y sont présents et n'hésitent pas à innover (cf page 78).

9 % de marins étrangers

Le recours aux marins étrangers pallie en partie le manque de main-d'œuvre. Ils représentent 9 % de l'effectif, contre une moyenne nationale de 27 %.

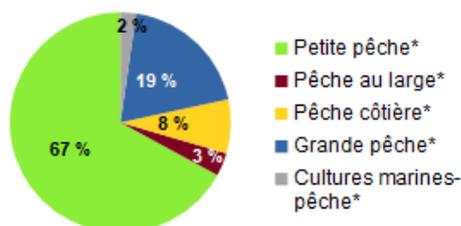
57 % sont issus de l'Union européenne. Les marins originaires du Portugal représentent le plus gros contingent (157) Ils sont suivis par l'Espagne (73) et la Pologne (21).

Hors Union européenne, 110 sont originaires du Sénégal suivi par l'Indonésie avec 48 marins.

En tout, 445 emplois de marins-pêcheurs étrangers sont déclarés par les armements de l'interrégion. Ils étaient 604 en 2022.

La femme marin-pêcheur, une exception

Elles occupent 1,86 % des emplois déclarés dans l'interrégion. Ce qui représente 53 % des femmes marins-pêcheurs de métropole.



88 emplois de marins-pêcheurs occupés par des femmes sont déclarés par les armements de l'interrégion.

Les freins à la mixité et à l'égalité entre hommes et femmes restent :

- Sociétal et culturel : remise en cause des représentations sur les rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes, environnement très masculin.
- Économique : absence d'enjeux clairs pour la filière, la mixité n'est pas perçue comme une priorité.
- Méthodologique : méconnaissance du sujet et absence d'outils pour repérer et traiter les inégalités.

Source : FranceAgriMer, place des femmes dans les secteurs pêche et aquaculture en France-2017

(1) Projets portés par la DIRM NAMO, le Centre Européen de Formation Continue Maritime, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Pays de la Loire, le lycée professionnel de Guérande, le lycée professionnel maritime de Saint-Malo

La santé des marins, une priorité de la direction interrégionale de la mer

La DIRM NAMO concourt à la santé des marins et à la prévention grâce aux visites à bord des navires professionnels à quai, aux embarquements ponctuels et aux interventions de formations médicales maritimes dans les structures d'enseignement (formations initiales et continues) de son service de santé des gens de mer.

Saint-Nazaire accueille depuis 2021 le Centre Ressource d'Aide Psychologique En Mer (CRAPEM) dont le travail est axé sur le soutien psychologique pour les marins en souffrance.

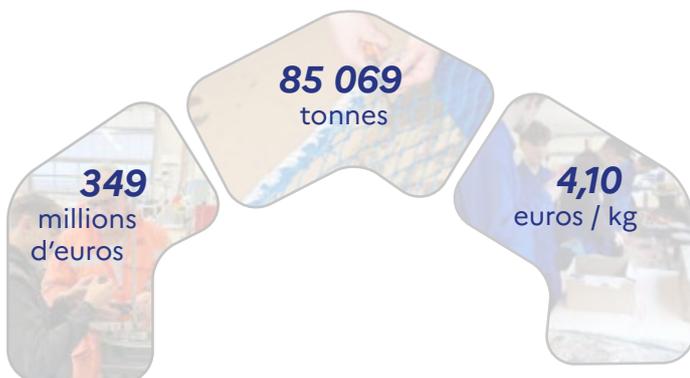
L'Institut Maritime de Prévention (IMP), dont le

siège est à Lorient, a pour objectif de réduire les accidents du travail maritime et les maladies professionnelles des gens de mer. C'est un partenaire de la démarche partagée de prévention des risques professionnels maritimes, mise en place avec les professionnels, par la DIRM et les DREETS Bretagne et Pays de la Loire.

Le Bureau d'enquêtes sur les événements de mer constatait en 2022 que le nombre des événements de mer des navires de pêche, même s'il restait prédominant par rapport aux autres secteurs d'activité, était orienté à la baisse, sans toutefois revenir à des valeurs d'avant 2020.

La production

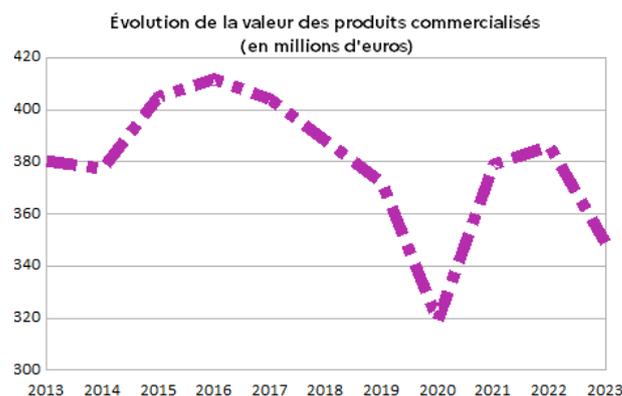
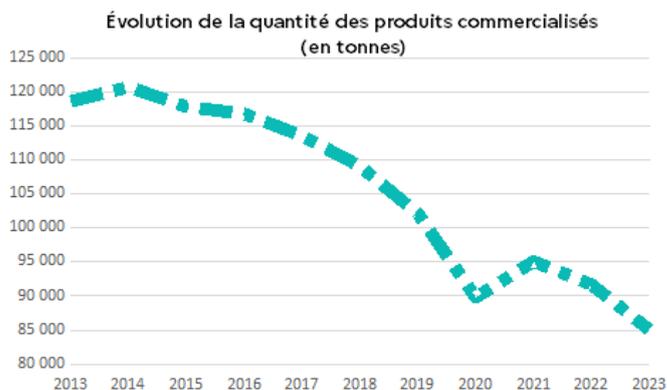
54 % des produits de la mer vendus dans les criées françaises



Le niveau global de commercialisation dans les criées de l'interrégion baisse de 10,2 % en volume, 11,6 % en valeur et 1,6 % en prix moyen par rapport à 2022.

La déconstruction des navires inscrits au plan d'accompagnement individuel (cf page 22) a impacté l'activité de certaines criées, notamment celles de Lorient et du sud du Finistère.

Les criées ont également été touchées par l'interruption d'activité de navires du printemps. Un mouvement de protestation a en effet été lancé à l'annonce de la prévision d'interdiction de pêche dans le golfe de Gascogne pour protéger les cétacés dès 2024 et du projet de plan européen visant à interdire le chalut de fond dans les aires marines protégées d'ici à 2030.

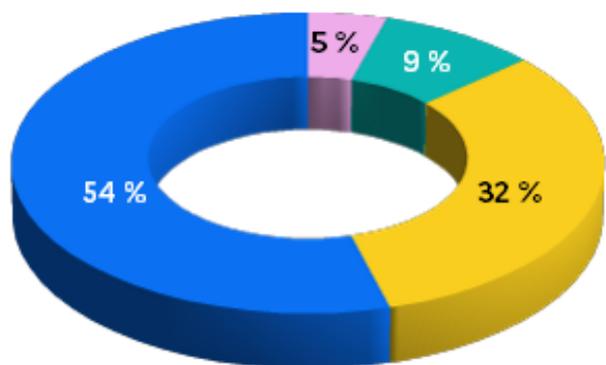


En tonnage, globalement, les campagnes de coquilles Saint-Jacques, de bar, de seiche, de sardine ont été plutôt favorables.

Le volume de baudroie, de thon germon, de langoustine, de merlu, de Saint-Pierre et d'églefin commercialisé en criée est orienté à la baisse. Après deux années exceptionnelles, le poulpe a été moins abondant en 2023.

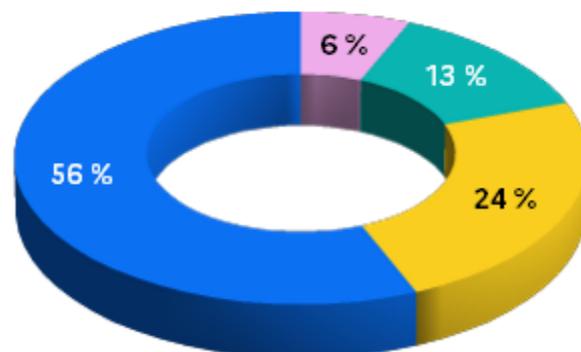
(1) Les ventes hors criée restent importantes et ne permettent pas de connaître l'ensemble des activités de première vente des produits de la pêche. Source : FranceAgriMer

La commercialisation en criée par façade maritime (tonnage 2023)



■ Nord Atlantique-Manche Ouest ■ Manche Est-mer du Nord
■ Sud Atlantique ■ Méditerranée

La commercialisation en criée par façade maritime (valeur 2023)



■ Nord Atlantique-Manche Ouest ■ Manche Est-mer du Nord
■ Sud Atlantique ■ Méditerranée

Source : FranceAgriMer

Une majorité des ventes des criées françaises pour de nombreuses espèces

Les criées de la façade ont commercialisé la majorité des ventes des criées françaises pour l'anchois, l'araignée de mer, le bar, le barbu, la baudroie, le cabillaud, la cardine, le congre, le bouquet, l'églefins, l'émissole, le thon germon, le grondin, le homard, la langouste, la langoustine, le lieu jaune, la limande-sole, la lingue bleue, le merlu, la pieuvre, le cabillaud, les raies, le Saint-Pierre, la sardine, le tourteau et le turbot.

Plus de la moitié des halles à marée françaises

18 criées sont implantées dans l'interrégion (sur 34 en France métropolitaine).



Première criée française en valeur des produits commercialisés en 2022, la criée de Lorient descend à la troisième place en 2023, après Boulogne-sur-mer et du Guilvinec.

© Solveig Prevot Friedrichs / Terra, source : FranceAgriMer

Les criées constituent un maillon incontournable entre l'amont (pêcheur) et l'aval (mareyeur*, gros-

siste, poissonnier) de la filière. La commercialisation en criée permet de faire jouer la concurrence. C'est un outil de traçabilité (contrôle des produits, pesée, etc.) et de garantie sanitaire. Les acheteurs y sont essentiellement des poissonniers (plusieurs centaines de poissonneries de détail sont installées dans l'interrégion) et des entreprises de mareyage*.

La balance commerciale de la France s'améliore légèrement par rapport à 2022, avec une baisse notable des volumes et valeurs d'importation en 2023. Les importations baissent de 3 % et les exportations de 1 %. Source : FranceAgriMer

L'achat à distance, modèle dominant

Il a grandement fait évoluer le mode de commercialisation en criée. Il permet une meilleure valorisation des produits. Les acheteurs multisites ont augmenté et certaines entreprises viennent parfois d'autres régions. Certaines criées ont ainsi pu voir le nombre de mareyeurs les fréquentant augmenter. D'autres ont développé l'export.

Poissons vivants et ikejime*

Parmi les mesures de valorisation des captures mises en œuvre dans l'interrégion : la commercialisation de poissons vivants et l'utilisation de la méthode japonaise ikejime* pour tuer les captures, initiée dans le Morbihan. La criée de Quiberon accueille en effet un atelier d'ikejime, des pêcheurs professionnels d'autres ports se forment à cette méthode.

Ces mesures pour des marchés de niche permettent d'offrir un produit d'une grande garantie de fraîcheur et très haut de gamme pour la restauration.

L'association nationale Filière Ikejime*, issue d'une concertation entre les différents acteurs de la filière de pêche française, a été créée en 2022. Cette marque collective est garante de la mise sur le marché de produits ikejime* par des pratiquants ayant reçu un agrément validant la robustesse de leur pratique (technique, expérience et matériel utilisé), leur maîtrise du maintien des poissons en vie et des gestes d'abattage du poisson afin d'assurer une qualité homogène des produits vendus.

Des prévisions d'apports en temps réel

L'Association des directeurs et responsables des halles à marée de France, basée à Quimper, est chargée du service national de prévision des apports.

Son site internet offre, en temps réel, aux acheteurs une vision globale des débarquements de produits de la mer dans les criées qui saisissent leurs données. Il permet aussi aux criées de mieux s'organiser en vue des débarquements annoncés.

Quelques espèces emblématiques de l'interrégion

Espèce	Quantité (T)	Valeur (M€)	Prix moyen (€/kg)
Baudroie	8458	46	5,44
Sole	1460	27	18,49
Langoustine	1874	26	13,87
Coquille Saint-Jacques	9230	21	2,28
Bar commun	1356	20	14,75
Merlu	5463	19	3,48
Poulpe, pieuvre	2141	15	7,01
Seiche	4074	14	3,44
Saint-Pierre	836	13	15,55
Sardine	11952	10	0,84
Calmar	1234	10	8,10
Lieu jaune	1019	9	8,83
Lingue franche	2301	7	3,04
Églefin	2251	6	2,67
Turbot	264	6	22,73
Rouget-Barbet	749	5	6,68
Dorade royale	259	4	15,44

Source : FranceAgriMer/VISIOMer

18 des 34 criées françaises sont situées dans l'interrégion⁽¹⁾

Crée	Rang national classement en valeur	Quantité vendues (T)	Valeur (K€)	Prix moyen (€/kg)	Évolution 2023/2022 en valeur
Le Guilvinec	2	10 114	47 592	4,71	↘
Lorient	3	9 158	41 973	4,58	↘
Les Sables-d'Olonne	4	4 919	34 576	7,03	↘
Erquy	5	11 005	33 187	3,02	↘
Saint-Quay-Portrieux	6	10 032	31 605	3,15	↗
Roscoff	10	4 260	21 755	5,11	↘
Concarneau	12	2 912	19 463	6,68	↗
La Turballe	15	4 343	14 883	3,43	↘
Brest	16	2 680	14 878	5,55	↗
Noirmoutier	17	1 608	13 987	8,70	↗
Le Croisic	19	1 642	12 758	7,77	↘
Audierne	20	1 284	11 714	9,12	↗
Loctudy	23	2 188	10 319	4,72	↘
Saint-Guénolé	24	6 543	10 107	1,54	↗
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	29	1 506	6 941	4,61	↘
Quiberon	31	1 090	6 043	5,54	↘
Douarnenez	33	5 207	4 262	0,82	↘
Saint-Malo	34	1 511	3 382	2,24	↘

(1) Classement des ventes déclarées en halle à marée par les navires français, en valeur. Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Une commercialisation hors criée très présente

« Moins de la moitié des volumes pêchés sont vendus aux enchères dans l'une des halles à marée (ou criées) réparties sur le littoral, le reste étant vendu hors criée (contrat ou vente directe au détail) ». Il reste par conséquent impossible de connaître l'ensemble des activités de première vente des produits de la pêche dans l'interrégion, comme sur l'ensemble du littoral.

Source : Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, rapport au Parlement 2022

Dans l'interrégion, 229 points sont agréés pour le débarquement des produits de la pêche maritime en vue de leur première mise sur le marché. La production hors criée est clairement majoritaire pour certaines espèces.

Ainsi, à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, les sardines vendues aux usines représentent 58 % des ventes de sardine enregistrées.

Source : Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

La civelle* est vendue hors criée. Le quota national (60 % pour le repeuplement de l'espèce et 40 % pour la consommation) s'élevait à 33 tonnes pour la campagne 2022/2023. 54 % du quota national

de civelles sont affectés à l'unité de gestion* (UGA) Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise (UGA LCV) l'une des deux UGA de l'interrégion avec l'UGA Bretagne. Les navires détenteurs d'une licence ont une longueur inférieure à 12 mètres. L'organisation de producteurs Estuaires (cf page 25) a mis en place un réseau de centres de stockage de civelles afin de mieux réguler les apports, de favoriser la traçabilité et de proposer des lots homogènes de civelles stabilisées (« écrémage » des civelles blessées, passage en eau douce, etc.), répondant aux critères du marché et aux normes réglementaires.

96 901 tonnes de thon tropical sont pêchées par la flotte océanique dont les armements se trouvent à Concarneau (CFTO, Saupiquet). Les zones de pêche se situent dans l'océan Atlantique et en océan Indien.

Source : DDTM/DML

Enfin, 35 licences peuvent être attribuées aux navires goémoniers qui commercialisent hors criée des laminaires dans le Finistère (51 562 tonnes pêchées en 2023 par 31 navires).

Sources : DIRM NAMO ; DDTM/DML

Le mareyeur*, premier acheteur des produits de la pêche

L'interrégion est la façade qui accueille la majorité des entreprises de mareyage* françaises : 53 % des entreprises, pour 55 % des effectifs et 48 % du chiffre d'affaires.

Entreprises de mareyage au sens traditionnel du terme, excluant les mareyeurs-transformateurs, estimations 2016. Source : FranceAgriMer, Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France

Les ports de Concarneau, Loctudy, Penmarc'h, Le Guilvinec, Douarnenez et Lorient en comptent notamment de nombreuses.

Le contexte pré-cité (diminution de la flotte de pêche, restrictions de pêche, chute des captures de certaines espèces, etc.) fragilisent ces entreprises. Le relèvement du plafond des aides de minimis, décidé par l'Union européenne, permet de soutenir le secteur. Un plan spécifique de soutien a été annoncé par le Gouvernement.



Atelier de mareyage de Moulin Marée, Lorient © Solveig Prevot Friedrichs / Terra

« Le maillon du mareyage se compose essentiellement de petites entreprises (moins de 50 salariés) qui tendent toutefois à s'agrandir. Aussi, quelques opérations de croissance externe ont été constatées sur la période 2015-2021 : ceci traduit le phénomène de concentration qui touche le secteur. Le mareyage est une activité à très forte utilisation de main d'œuvre et à faible intensité capitalistique. Son activité se caractérise également par le faible coût salarial moyen. Les marges commerciales sont contraintes par le cours des produits à l'achat comme à la vente. »

Source : FranceAgriMer, Étude sur la situation économique et financière des entreprises de mareyage, éd. 12/2022

Les professionnels peuvent diversifier leur activité (vers une activité de transformation ou de poissonnerie, l'investissement dans des navires ou l'aquaculture) pour assurer leur équilibre économique.

Si quelques mareyeurs* peuvent s'approvisionner auprès de plus de 20 criées, grâce notamment à l'achat à distance, la moyenne s'établit à un peu plus de quatre criées. L'achat multisites permet aux entreprises d'offrir à leurs clients une plus large gamme de produits. Les entreprises de mareyage* peuvent compléter leurs achats en criée par des opérations d'importation ou des achats directs aux pêcheurs, grossistes ou autres mareyeurs.

Source : FranceAgriMer

Parmi les grands groupes français, l'interrégion accueille à Lorient le siège social d'Océalliance (600 collaborateurs, 25 ateliers, 33 criées, présent de Boulogne-sur-mer à Saint-Jean-de-Luz et jusqu'en Écosse), intégré au groupe Prosol (Grand frais). Le groupe Vives-eaux dont le siège se situe en Loire-Atlantique est composé de 11 entités indépendantes sur les différentes façades métropolitaines (300 collaborateurs, 20 criées). Le groupe Le Graët (Guingamp) compte cinq entreprises de mareyage en Bretagne, complémentaires à d'autres secteurs agroalimentaires, pour un total de 800 collaborateurs.

L'Association Bretonne des Acheteurs des Produits de la Pêche (ABAPP) située à Quimper regroupe l'ensemble des acheteurs des produits de la pêche qui exercent leur activité sous les criées situées de Cancale à Quiberon. Elle assure la gestion des transactions financières acheteurs/criées pour plus de 300 adhérents (acheteurs mareyeurs et poissonniers). Les acheteurs de Loire-Atlantique et de Vendée peuvent, quant à eux, adhérer à l'Association Centre Atlantique des Acheteurs des Produits de la Pêche (ACAAPP) dont le siège est à La Rochelle. Elle regroupe l'ensemble des acheteurs des produits de la pêche qui exercent leur activité sous les criées allant de La Turballe à Royan.

Transformation et conserverie, deux activités phares dans l'interrégion

Avec 370 millions de boîtes préparées et 862 millions d'euros de chiffre d'affaires, les conserves de poissons utilisent 75 000 tonnes de produits de la mer en France. Les 15 sites français regroupent 2 482 collaborateurs.

Source : Enquête SFCP/CSA 2022 et Kandar world panel – FranceAgriMer 2021

L'interrégion accueille 11 groupes, regroupant parfois plusieurs marques, sur les 14 répertoriés par le Syndicat français des conserveries de poissons.

La conserverie de produits de la mer (thon, sardine, maquereau, etc.), inventée à Nantes il y a 200 ans, est toujours fortement implantée dans l'interrégion. L'activité a évolué vers des produits à forte valeur ajoutée. Les industriels souffrent de l'augmentation des coûts de production : prix de l'énergie, du transport, des emballages et du frais, voire parfois d'une baisse de la production de poissons utilisables en conserverie.

Entreprises françaises incontournables dans l'interrégion :

- Les usines des sociétés Saupiquet, Chancerelle (Connétable, Phare d'Eckmühl), Paul Paulet (Petit navire, conserverie Parmentier), Capitaine Cook,

Gonidec (Les Mouettes d'Arvor), Kerbriant, la Belle-Îloise (la Belle-Îloise, la Quiberonnaise), Jean-François Furic SAS (Compagnie bretonne du poisson et Keriti), Pointe de Penmarc'h, Océane alimentaire, Hénaff, Courtin, les Délices de la mer (groupe Le Graët), Groix & Nature, APAK, etc. en Bretagne.

- La Maison Gendreau (Les Dieux, V.i.f.) et La Sablaise dans les Pays de la Loire.



Trois des quatre fabricants français de surimi préparé sont aussi installés dans l'interrégion.

Source : Groupe ETF surimi

IGP, label rouge, Pêche durable, MSC, EPV, de nombreux engagements valorisés

Les labels permettent de valoriser la pêche durable, d'informer sur la provenance ou sur les modalités de capture.

Certificats de l'écolabel public Pêche durable :

- Production par deux navires et commercialisation (cristalline et entreprises de mareyage) du thon rouge de l'Atlantique, en faveur de l'organisation de producteurs* OP Vendée.
- Production par dix navires et commercialisation (cristallines et entreprises de mareyage) du bar, en faveur de l'OP Vendée et de l'OPPAN (cf page 25).

IGP* (indication géographiquement protégée) : coquille Saint-Jacques des Côtes-d'Amor.

Produits bénéficiant d'un label rouge dans l'interrégion :

- Noix de coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*) fraîches ou surgelées (Breizh filière mer, Saint-Quay-Portrieux).
- Conserve de thon (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- Conserves de thon albacore (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- Soupe aux araignées de mer (Association Vendée qualité, La Roche-sur-Yon).
- Filets de maquereaux en conserve (Association Vendée qualité, La Roche-sur-Yon).
- Conserves de maquereaux (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).

- Conserves de sardines pêchées à la bolinche* (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- Sardines et filets de sardines pêchées à la bolinche* (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).



La bolinche, ou senne coulissante, est un filet encerclant conçu pour la capture des poissons pélagiques, notamment les poissons bleus, comme le maquereau ou la sardine.

Delaunay Damien (2009). Pêche à la bolinche sur un navire de pêche professionnelle. Ifremer. <https://image.ifremer.fr/data/00673/78539/>

- Sardines à l'huile d'olive vierge extra, préparées à l'ancienne (Association Vendée Qualité, La Roche-sur-Yon).

- Sardines à l'huile d'olive vierge extra, préparées à l'ancienne (Association Vendée Qualité, La Roche-sur-Yon).

Bénéficient d'un label de pêche durable MSC (Marine stewardship council) :

- La pêcherie de thon de l'Atlantique, démarche portée par l'OP* Orthongel pour neuf navires.
- La pêcherie de coquilles Saint-Jacques à la drague de la baie de Saint-Brieuc, certification portée par le CDPMEM* des Côtes-d'Armor.
- La pêcherie de lieu noir de la mer du Nord et d'Arctique Nord-Est exploitée par la Compagnie des pêches de Saint-Malo, la Scapêche et Euronor.
- La pêcherie de cabillaud et d'églefin d'Arctique Nord-Est exploitée par la Compagnie des pêches de Saint-Malo et Euronor.
- La pêcherie française de thon listao en océan Indien pour la Compagnie française du thon océanique (CFTO) basée à Concarneau.

Cinq entreprises de transformation et de conservation de produits de la mer bénéficient du label Entreprise du patrimoine vivant (EPV) décerné par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Près de 2 500 tonnes de produits de la mer pêchées à pied

La production de la pêche à pied professionnelle de coquillages était de 2 461 tonnes en 2022.

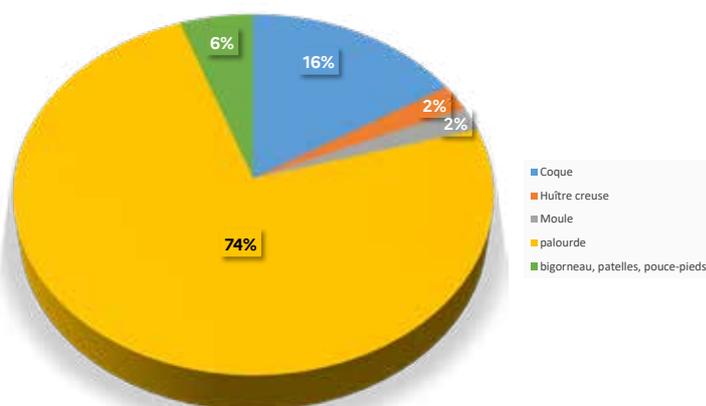
417 permis nationaux de pêche à pied sont délivrés par l'administration. Des licences sont attribuées pour les gisements de l'interrégion par les CDPMEM* et CRPMEM*. Ils attribuent un timbre par espèce et/ou gisement de coquillages.

Comme la pêche récréative, la pêche professionnelle peut être impactée par des interdictions de pêche suite à des pollutions bactériologiques/microbiologiques ou des contaminations phytoplanc-toniques.

Des poissons et des vers de sable sont également pêchés sur le littoral.

Pour les algues de rive (cf page 48), l'exploitation est encadrée par la DIRM NAMO (Pays de la Loire) et par le CRPMEM* (Bretagne).

Estimation de la production de coquillages issus de la pêche à pied professionnelle (2022)



Environ 5 000 tonnes d'algues sont récoltées chaque année à destination principalement de trois secteurs économiques :

- Extraction de phycocolloïdes (gélifiants).
- Agro-industrie, agro-fourriture et alimentaire.
- Produits de la santé.